

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



DIPP 40

Date de révision : 15 janvier 2019

Version : 4

RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

1 Identification de la substance/du du mélange et de la société/l'entreprise:

1.1 Identificateur de produit:

LIQUIDE DE RINÇAGE ET SÉCHAGE LAVE-VAISSELLE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Liquide de rinçage

Utilisations non recommandées :

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la Section 1

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

INNOVIS BVBA

Kanaaldijk 255

2900 Schoten

Tél: 003236471678 — Fax: 003236446834

E-mail : info@innovis.be — Site web : <http://www.innovis.be>

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Belgique : +32 70 245 245

France : Centre antipoison de Nancy:03.83.85.85.18

2 Identification des dangers :

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Irr. cut. 2 / SGH07 - H315

Irr. oc. 2 / SGH07 - H319

2.2. Éléments d'étiquetage :

2.2.1. Symbole(s) et mention d'avertissement :



Attention

2.2.2 Mention de danger :

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2.3 Prévention :

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

2.2.4 Intervention :

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3 Autres dangers:

Non concerné

3 Composition/informations sur les composants :

Propane-2-ol ; alcool isopropylique	1 < C ≤ 5	CAS N° : 67-63-0 EINECS : 200-661-7 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457558-25 CLP Classification : SGH02 - Liq. infl. 2 - Flamme - Danger - H225 SGH07 - STOT un. 3. – Point d'exclamation - Attention - H336 Irr. oc. 2 - H319
Acide citrique monohydraté	1 < C < 5	CAS N° : 5949-29-1 EINECS : 201-069-1 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457026-42 CLP Classification : SGH07 - Irr. oc. 2 - Point d'exclamation - Attention - H319
Alcool gras éthoxylé et butoxylé	5 < C < 10	CAS N° : 111905-53-4 Numéro d'enregistrement REACH : 02-2119552554-37 CLP Classification : SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. Aiguë 4 - H302 - Irr. oc. 2 - H319 - Tox. aq. chron. 3 - H412
Xylène sulfonate de sodium	0 < C ≤ 1	CAS N° : 1300-72-7 EINECS : 215-090-9 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119513350-56 CLP Classification : SGH07 - Irr. oc. 2 - Point d'exclamation - Attention - H319

Le texte intégral des phrases H & R mentionnées dans cette section, figure au chapitre 16.

4 Premiers secours :

4.1 Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux :

En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

4. 1. 2. Inhalation :

Placer le sujet dans une zone aérée.

4. 1. 3. Contact avec la peau :

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 20 minutes.

Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

4. 1. 4. Contact avec les yeux :

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

4. 1. 5. Ingestion :

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

4. 2. 1. Inhalation : Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.

4. 2. 2. Contact avec la peau : Test cutanée in vitro selon OCDE 431 : le produit n'est pas corrosif

4. 2. 3. **Contact avec les yeux** : Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
4. 2. 4. **Ingestion** : Non déterminé

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Avis aux médecins

5 Mesures de lutte contre l'incendie :

5.1 Moyens d'extinction:

En cas d'incendie à proximité : tous les agents d'extinction sont autorisés : mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3 Conseils aux pompiers:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité :

Aucun.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice).

Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination.

Après le nettoyage, rincer les restes de produit à l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections:

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7 Manipulation et stockage :

7.1 Manipulation :

7.1.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique :

Conserver le produit dans son emballage d'origine.

7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s) :

Lire l'étiquette avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Tenir hors de portée des enfants.

Ouvrir les emballages prudemment pour éviter tout éclaboussement.

7.2 Stockage :

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités :

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

7. 2. 2. Condition(s) de stockage :

Conserver à l'abri du gel.

7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner :

HYPOCHLORITE DE SODIUM

7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur :

De même nature que celui d'origine

7. 2. 5. Matériaux d'emballage non adaptés :

Eviter les emballages métalliques non protégés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Utilisation professionnelle

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

8.1 Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition :

* Composant : propane-2-ol No. CAS 67-63-0

France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Limite d'Exposition à Court Terme (VLCT): 400 ppm, 980 mg/m³

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

* Composant : propane-2-ol No. CAS 67-63-0

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 888 mg/kg p.c. /jour

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 500 mg/m³

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 319 mg/kg p.c. /jour

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 89 mg/m³

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion : 26 mg/kg p.c. /jour

* Composant : Xylènesulfonate de sodium No. CAS 1300-72-7

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 7,6 mg/kg p.c. /jour

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 53,6 mg/m³

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 3,8 mg/kg p.c. /jour

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 13,2 mg/m³

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion : 3,8 mg/kg p.c. /jour

Concentration prédite sans effet (PNEC)

* Composant : propane-2-ol No. CAS 67-63-0

Eau douce : 140,9 mg/l

Eau de mer : 140,9 mg/l

Libérations intermittentes : 140,9 mg/l

STP : 2251 mg/l

Sédiment : 552 mg/kg poids sec

Sol : 28 mg/kg

Empoisonnement secondaire : 160 mg/kg aliment

* Composant : Acide citrique monohydrate No. CAS 5949-29-1

Eau douce : 0,44 mg/l

Eau de mer : 0,044 mg/l

Sédiment d'eau douce : 3,46 mg/kg poids sec (p.s.)

Sédiment marin : 34,6 mg/kg poids sec (p.s.)

STP: > 1000 mg/l

Sol: 33,1 mg/kg poids sec (p.s.)

* Composant : xylènesulfonate de sodium No. CAS 1300-72-7

Eau douce : 0,32 mg/l

STP : 100 mg/l

Libérations intermittentes : 2,3 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires :

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Protection respiratoire conforme à EN 141.

8. 2. 2. Protection des mains :

Gants de protection conformes à EN 374. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Gants en caoutchouc nitrile

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps :

Porter un vêtement de protection approprié tablier résistant aux produits chimiques

8. 2. 4. Protection des yeux :

Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures.

8. 3. Mesure(s) d'hygiène :

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

Se laver les mains immédiatement après manipulation du produit.

9 Propriétés physiques et chimiques :

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

- 9. 1. 1. Aspect : liquide
- 9. 1. 2. Couleur : bleu
- 9. 1. 3. Odeur : caractéristique
- 9. 1. 4. PH : 1,86 +/- 0,5 à 20°C
- 9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition : Non déterminé.
- 9. 1. 6. Point d'éclair : Non déterminé.
- 9. 1. 7. Limites d'explosivité : Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence.
- 9. 1. 8. Densité relative (eau = 1) : 1,017 +/- 0,02 à 20°C
- 9. 1. 9. Viscosité : Non déterminé.

9. 2. Autres informations :

- 9. 2. 1. Hydrosolubilité : Produit hydrosoluble
- 9. 2. 2. Liposolubilité : Non concerné
- 9. 2. 3. Solubilité aux solvants : Non Concerné

10 Stabilité et réactivité :

10.1 Réactivité:

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.2 Stabilité chimique :

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7 de la FDS.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Ne jamais mélanger avec d'autres produits.

10.4 Conditions à éviter:

PAS de contact avec les surfaces chaudes.

10.5 Matières incompatibles :

Ne pas mélanger avec : eau de javel

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Ne pas respirer les fumées.

11 Informations toxicologiques :

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Informations substances (FDS Fournisseurs) entrant dans le mélange

11. 2. Toxicité aiguë :

11. 2. 1. Inhalation :

* Composant : propane-2-ol No. CAS 67-63-0
CL50 : > 25 mg/l (Rat ; 6 h ; vapeur) (OCDE ligne directrice 403)

* Composant : Xylènesulfonate de sodium No. CAS 1300-72-7
CL50 : > 6,41 mg/l (Rat)

11. 2. 2. Contact avec la peau :

* Composant : propane-2-ol No. CAS 67-63-0
DL50 : 13900 mg/kg (Lapin) (OCDE ligne directrice 402)
Pas d'irritation de la peau (OCDE ligne directrice 404)

Dégraisse la peau ce qui peut causer la sécheresse et la rugosité de la peau. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut avoir comme conséquence une dermatite.

* Composant : Acide citrique monohydrate No. CAS 5949-29-1
DL50 : > 2000 mg/kg (Rat) (OCDE ligne directrice 402)
Pas d'irritation de la peau (Lapin) (OCDE ligne directrice 404)

* Composant : xylènesulfonate de sodium No. CAS 1300-72-7
DL50 : > 2000 mg/kg (Lapin)
Irritation légère de la peau (Lapin) (OCDE ligne directrice 404)

* Composant : Alcool gras éthoxylé et butoxylé N° CAS 111905-53-4
Corrosion/irritation de la peau lapin : légèrement irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

11. 2. 3. Contact avec les yeux :

* Composant : propane-2-ol No. CAS 67-63-0

Irritation des yeux (OCDE ligne directrice 405)

Des éclabousses dans les yeux peut causer la douleur forte. La vapeur agit irritante.

* Composant : Acide citrique monohydrate No. CAS 5949-29-1

Provoque une sévère irritation des yeux. (OCDE ligne directrice 405)

* Composant : Xylènesulfonate de sodium No. CAS 1300-72-7

Irritant pour les yeux. (Lapin) (OCDE ligne directrice 405)

* Composant : Alcool gras éthoxylé et butoxylé N° CAS 111905-53-4

Lésion oculaire grave/irritation lapin : Irritant. (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

11. 2. 4. Ingestion :

* Composant : propane-2-ol No. CAS 67-63-0

DL50 : 5840 mg/kg (Rat) (OCDE ligne directrice 401)

* Composant : Acide citrique monohydrate No. CAS 5949-29-1

DL50 : 5400 mg/kg (Souris) (OCDE ligne directrice 401)

* Composant : Xylènesulfonate de sodium No. CAS 1300-72-7

DL50 : > 7200 mg/kg (Rat)

* Composant : Alcool gras éthoxylé et butoxylé N° CAS 111905-53-4

DL50 : DL50 rat (par voie orale) : > 300 - 2.000 mg/kg

11. 3. Sensibilisation :

Non sensibilisant

12 Informations écologiques :

12.1 Toxicité:

Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

12.2 Persistance et dégradabilité:

Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Non déterminé.

12.4 Mobilité dans le sol:

Non déterminé

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Non déterminé.

12.6 Autres effets néfastes:

Données non disponible

13 Considérations relatives à l'élimination :

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.

13. 2. Emballages contaminés :

Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s) :

Code de l'environnement art. L.541-11 à 39 et R.541-13 à 41 (élimination des déchets); art. R.541-42 à 48 (circuits de traitement des déchets)

Arrêté du 29/07/05 (contrôle des circuits d'élimination)

14 Informations relatives au transport :

14.1 Information(s) générale(s):

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.2 Numéro ONU:

Non applicable

14.3 Dangers pour l'environnement : Pas dangereux pour l'environnement

14.4 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Se référer aux rubriques 7 et 8.

14. 5. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :

Non concerné

15 Informations réglementaires :

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Cette fiche de données de sécurité répond au règlement EC/830/2015 – CLP 1272/2008.

Étiquetage par Règlement (CE) 648/2004 :

Agents de surface non ioniques : 5% ou plus, mais moins de 5%

Agents de surface anioniques : moins de 5%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Pas de données disponibles

16 Autres informations:

16.1 La signification des abréviations utilisées dans la fiche de données de sécurité:

CAS : Chemical Abstracts Service

CLP : classification, étiquetage et emballage

DNEL : dose dérivée sans effet

SGH : système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques

CL50 : concentration létale médiane

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

PNEC : concentration prédite sans effet

16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3 :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16. 3. Avis ou remarques importantes :

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.

Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.

16. 4. Restrictions :

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).

L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.

16. 5. Références et / ou bibliographie :

Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.

16. 6. Conseils relatifs à la formation :

Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.

16.7. Historique :

16. 7. 1. Date de la première édition : 06/01/14

16. 7. 2. Date de la révision précédente : 07/01/19

16. 7. 3. Date de révision : 15/01/19

16. 7. 4. Version : 4

16. 7. 5. Révision chapitre(s) n° : 15-16